

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 81 (1983)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: VSVT Verband Schweizerischer Vermessungstechniker = ASTG
Association suisse des techniciens-géomètres = ASTC
Associazione svizzera dei tecnici-catastali

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

durchgeführt wird. Die zu beantwortende wesentliche Frage lautet: Wie kommt das Linearglied im Zähler zu seinem negativen Vorzeichen? Das scheint von den Spiegelungen, denen das gesendete Signal ausgesetzt ist, herzuröhren. Im visuellen Bereich stellt man fest, dass ein ausgesendetes Bild nach der Reflexion auf dem Kopf steht. Im Infrarot lässt sich mittels Linearpolarisationsfiltern nachweisen, dass

- die Messung durch solche Filter beeinflusst wird
- die Reflexion im Prisma eine Veränderung des Polarisationsgrades bewirkt

der gesendete Strahl durch gekreuzte Pola-Filter nicht gelöscht wird, er scheint schon zirkular polarisiert aus dem Sender zu kommen. Ein Signal beliebiger Beschaffenheit muss demgemäß in veränderter Form (wenn überhaupt) zurückkommen. Nehmen wir an, diesem Umstand trage das erwähnte Minuszeichen Rechnung, so könnte die Eichkurve dann zu einer Geraden werden, wenn das Linearglied fehlt. Das hiesse bildlich, dass nur ein punktsymmetrisches, homogenes, von der Polarisation im Prisma unbeeinflusstes Signal nach der Reflexion unverändert erscheint, und zwar sowohl im

sichtbaren Teil als auch in bezug auf die Polarisation. Das Linearglied in Zähler und Nenner kann als Störungsglied betrachtet werden; es ist von der Industrie bereits erfolgreich bekämpft worden. Der Preis hiefür kann in verringerter Reichweite liegen, und deshalb ist anzunehmen, dass Kenntnis und Anwendung der Formel (1) auch künftig wertvoll sein können.

Adresse des Verfassers:
E. Berchtold
Chalet Luegisland
CH-8755 Ennenda

SVVK / SSMAF

Schweizerischer Verein für Vermessungs-
wesen und Kultutechnik
Société suisse des mensurations et
améliorations foncières

Automationskommission

Ergänzend zum Bericht der Automationskommission SVVK im Jahresbericht 1982 (VPK 5/83, S.182 bzw. 175) möchte ich über das *Arbeitsprogramm 1983/84* folgendes mitteilen:

Die Automationskommission ist bestrebt, den Gremien, die sich mit EDV-Problemen befassen: der Projektleitung und den Exper-

ten der RAV, der Interessengemeinschaft IG-EDV u. a., Beiträge zu aktuellen EDV-Fragen zu liefern, die sie sich auf breiterer Basis erarbeitet hat.

Die Kommission bittet die angesprochenen Gremien, zu solchen Vorschlägen Stellung zu nehmen, um – soweit das sinnvoll und möglich ist – die anstehenden Probleme gemeinsam einer Lösung entgegenzuführen. Gleichzeitig bitten wir alle Vereinsmitglieder und andere Interessierte, weitere, ihnen wichtig scheinende EDV-Fragen der Kommission zur Behandlung zu unterbreiten. Nicht, dass es der Kommission an Problemen fehlt! Die zur Zeit gültige, nach Prioritäten geordnete Liste der zur Behandlung vorliegenden Fragen lautet:

- Empfehlungen zur Darstellung logischer Datenstrukturen (am 6. Mai 1983 verabschiedet)

- Verwaltung und Nachführung automatisch erstellter Pläne
- Anforderungen an moderne Soft- und Hardware
- Zeichenschlüssel in den Datenstrukturen für die Darstellung von Übersichtsplänen
- Repräsentative Datenmengen in Landinformationssystemen
- Welche neuen Dienstleistungen können künftige Landinformationssysteme anbieten?
- Welche Auswirkungen haben EDV und Automation auf die geodätischen Aufnahme- und Auswerteverfahren?

Die Kommission ist offen für zusätzliche Problemstellungen, behält sich aber vor, weitere Vorschläge nach eigenem Ermessen als mehr oder weniger dringend einzustufen.

R. Conzett

VSFT/ASTG/ASTC

Verband Schweizerischer Vermessungs-
techniker
Association suisse des techniciens-
géomètres
Associazione svizzera dei
tecnici-catastali

Assemblée de l'ASTG des fonctionnaires de l'Association

Les 11 et 12 décembre 1982, les fonctionnaires de l'ASTG se sont retrouvés à Geroldswil pour un séminaire.

Six rapporteurs ont accepté d'exposer les problèmes de l'ASTG. Après chaque rapport, des groupes de travail se sont constitués pour discuter de ces problèmes. L'article qui suit est un compte-rendu des exposés et des conclusions des groupes de travail.

Missions et devoirs entre la FSE et l'ASTG

Les premiers contacts entre les deux associations commencèrent en 1930 quand l'ASTG entrait dans la FSE. L'ASTG comptait 150 membres et son siège était à Küschnacht. Naturellement, il y eut quelques difficultés, car l'une et l'autre se croyaient abandonnées par leur partenaire. On put cependant résoudre ces problèmes en se mettant à une même table, comme c'est la coutume entre amis. La FSE doit remplir son rôle dans la multitude de ses devoirs, équitablement avec tous ses membres, car il n'y a pas de problème qui ne concerne que l'ASTG.

La FSE représente les intérêts de toutes les associations professionnelles qui lui sont affiliées pour toute la Suisse. L'éventail des professions va du directeur à l'employé de cuisine, du musicien au technicien-géomètre. Ceci montre que la FSE ne peut pas établir des contrats de travail collectifs, mais uniquement des conventions avec d'autres associations. Ces accords ne font pas loi, mais ont une grande importance.

Le seul point qui fasse l'unanimité est la

formation professionnelle. L'OFIAMI inclut dans ses discussions, à part l'association intéressée, également la FSE. Ceci permet à la FSE, par son expérience, d'exprimer une opinion contraire.

La FSE défend uniquement les intérêts professionnels des employés.

L'ASTG est représentée directement par un délégué auprès de la chambre des employés qui est l'organe le plus haut de la FSE. Par ce délégué, l'ASTG est informée directement des protocoles de la direction de la FSE.

Comme cela a déjà été indiqué, la FSE est politiquement parlant neutre. Pour cette raison, elle est dépendante du travail de ses membres qui sont politiquement engagés. C'est pourquoi, les trois motions sur la compensation de la progression à froid, déposées au Conseil National, ont émané de partis différents. Les trois conseillers sont membres du groupe parlementaire pour les questions relatives aux employés. Pour obtenir de pareils succès, chacun de nous devrait s'engager dans la politique.

Politique professionnelle

Suivant la situation conjoncturelle de notre économie, on entend de plus en plus de critiques sur l'avenir de notre profession. Un autre point d'interrogation est certainement justifié concernant les tendances, dans notre profession, à la rationalisation et à l'automatisation dans les mensurations. On doit s'interroger sur la manière dont l'ASTG a été écartée des discussions de REMO et ceci par manque de connaissances. Il ne faut pas se lamenter. Notre association manque de «punch» et ceci est dû au manque de souplesse dans les discussions avec d'autres associations. Le même cas se retrouve dans les contacts avec les autorités, la direction des mensurations et les bureaux cantonaux de mensuration. L'ASTG devra tout d'abord clarifier ses propres désirs et ses buts, puis contacter ensuite les différents bureaux et autorités. Trois points semblent aujourd'hui importants pour l'ASTG:

- Le maintien de la formation des techniciens-dessinateurs basée sur le niveau actuel.
- La structure hiérarchique de formation de techniciens-géomètres doit être maintenue.
- Les conditions de travail de base ne doivent pas être modifiées par l'introduction du système informatique.

Les tendances ne sont pas encore très claires, mais le remplacement du technicien-géomètre par un «manœuvre spécialisé» semble proche.

Formation professionnelle

La formation professionnelle du technicien-géomètre est réglée par différentes lois et ordonnances. On peut se poser la question de savoir si toutes les personnes qui s'occupent de la formation des apprentis connaissent tous les articles des lois y relatives. Les règlements fixent la formation. Une certaine sécurité est, de ce fait, garantie, mais en même temps, elle est une arme à double tranchant. Le dynamisme du développement des moyens techniques nous préoccupe et nous constraint à adapter la formation professionnelle. On pourrait utiliser, par exemple, la réforme officielle de la mensuration ou l'aboutissement prochain du développement du système informatique. En d'autres termes, quels buts de formation devons-nous choisir pour garantir un travail fonctionnel pour nos apprentis?

Qui va changer les articles assez rapidement et qui va redessiner l'image nouvelle de notre profession?

En feuilletant les articles importants concernant la formation d'apprentis, nous constatons que la plupart visent la capacité d'apprendre à dessiner. Dans quel but?

Formation continue

En principe, il y a trois articles dans les statuts de l'ASTG qui règlent la formation continue.

L'association a pour but le maintien et l'avancement des intérêts professionnels, économiques et légitimes de ses membres, but qu'elle essaie d'atteindre par le biais de la formation continue: cours, exposés, excursions et échanges d'expériences.

La totalité de ces frais de formation continue est supportée par la caisse centrale à raison de 40%. Par année, un montant de Fr. 5000.- pour toute la Suisse est disponible! Un petit calcul s'impose. Les entrées annuelles de l'association atteignent environ Fr. 70 000.-. Pour la formation continue, le montant est limité à Fr. 5000.-. Le journal de notre association nous coûte Fr. 24 000.-. Utilisons-nous les moyens et les efforts pour la formation continue à bon escient?

C'est justement à présent que notre association devrait ne pas négliger cette formation continue. Plusieurs solutions peuvent être envisagées. La formation traditionnelle pourrait être améliorée dans les disciplines suivantes: implantation des constructions, règlement de construction, registre foncier, formation des apprentis, conduite du personnel, etc.

Ces cours devraient couvrir toute la Suisse et devraient être donnés par des spécialistes compétents.

Avec l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, on pourrait penser que, pour porter le titre de technicien, une école technique serait à suivre par le candidat. Dans plusieurs autres professions, ces écoles sont obligatoires. Ne serait-il pas envisageable de faire de même pour certaines branches de notre profession?

La position des différentes associations professionnelles concernant ce thème est importante.

Organisation et information dans l'ASTG

L'ASTG a 12 sections. 1157 membres sont ainsi affiliés. Pendant l'année, en plus du comité central, 3 commissions se partagent le travail. Les 9 autres institutions sont uniquement des bureaux. Cette organisation semble satisfaire aux exigences d'aujourd'hui. Il doit cependant y avoir une lacune, car l'information ne circule pas. Chaque année, des heures de travail fructueux de membres actifs sont perdues. Qui doit être

informé? En principe, ce sont les commissions qui informent les autres commissions et le comité central. Le comité central informe les commissions et les sections des affaires courantes. Comment passe l'information? En principe par le journal. Les informations qui chargent inutilement le journal devraient être transmises par voie interne. Le canal interne ne nous dispense pas du devoir d'utiliser le journal! Nous sommes également arrivés au point où de nouveaux chemins doivent être inventés pour éviter que la voix de l'ASTG ne se taise pour toujours.

Brochure de prospection

Au cours des 10 dernières années, le nombre des membres se stabilisait autour de 1100 personnes, alors que le nombre des jeunes techniciens-géomètres et dessinateurs s'accroissait. Pour cette raison, il y a deux ans, le comité central chargeait la commission pour les questions professionnelles d'élaborer un plan de recrutement. Les motivations pour une campagne de promotion étaient amplement connues. Le leitmotiv évoqué dans cette brochure était l'offre et les possibilités de formation, les loisirs de notre association. Nous avons ainsi rempli la mission de la brochure qui doit montrer ce que l'ASTG est, ce qu'elle fait et ce qu'elle veut.

Le manque d'un professionnel de prospection a été constaté dès le début par la commission. Avec l'aide de maisons connues comme Wild et Collioud une brochure de prospection a été réalisée, disponible dans la répartition suivante: 10 000 ex. en allemand, 4000 en français, 1000 en italien, 500 en romanche.

Chaque section, chaque membre est prié d'utiliser cette brochure à des fins de propagande. Vous êtes tous mis à contribution pour servir la cause de notre association. Même si quelques passages sont formulés d'une manière un peu exagérée, ceci servira à déclencher le dialogue dans l'esprit de la session de Geroldswil. *O. Meili*

**VSVT-Zentralsekretariat:
ASTG secrétariat central:**
Riant-Val, 1815 Baugy, Tel. 021/612125

Stellenvermittlung
Auskunft und Anmeldung:

Service de placement
pour tout renseignement:
Ali Frei, Glattalstr. 100, 8052 Zürich
Tel. 01/216 27 54 Geschäft
Tel. 01/30102 61 Privat